

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

## Préambule

Le projet de budget primitif 2020 s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel :

- Rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,
- Vote du Budget Primitif,
- Vote du Compte Administratif N-1 et affectation des résultats,
- Vote du Budget Supplémentaire (Décision Modificative particulière visant à intégrer les reports et les résultats constatés au CA N-1),
- Vote des Décisions Modificatives permettant d'ajuster le budget en cours d'année.

Ce projet est soumis à l'assemblée délibérante dès le mois de décembre afin de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité, et de permettre son exécution sur les douze mois de l'année civile.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4).

Le présent rapport de présentation a, quant à lui, vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires de manière plus analytique.

## **Sommaire**

Préambule	page 1
Sommaire	page 2
Introduction	page 3
<b><u>I) BUDGET PRIMITIF 2020 : LE BUDGET PRINCIPAL</u></b>	page 4
<b><u>A ) Les grands équilibres</u></b>	page 5
1°) <u>Les ressources de gestion</u>	page 6
a. les impôts et taxes	
b. les dotations, participations et subventions	
c. les autres recettes courantes de gestion	
2°) <u>Les charges de gestion</u>	page 7
a. les charges de personnel	
b. les charges de transferts	
c. les autres dépenses de gestion	
3°) <u>Les soldes « financier » et « exceptionnel »</u>	page 10
a. Le « solde financier »	
b. Le « solde exceptionnel »	
4°) <u>le remboursement du capital de la dette</u>	page 11
5°) <u>Les soldes intermédiaires</u>	page 11
a. l'épargne de gestion	
b. l'épargne brute	
c. l'épargne nette	
6°) <u>Les dépenses d'équipement</u>	page 11
7°) <u>Les recettes définitives d'investissement</u>	page 12
a. Les dotations d'investissement	
b. Les subventions d'équipement	
c. Les produits de cessions	
8°) <u>Les recettes d'investissement non définitives : les emprunts nouveaux</u>	page 13
<b><u>B) Les mouvements que nous avons neutralisés dans cette analyse</u></b>	page 13
1°) <u>Les mouvements d'ordre</u>	page 13
2°) <u>Les mouvements particuliers</u>	page 14
<b><u>II) BUDGET PRIMITIF 2020 : LES BUDGETS ANNEXES</u></b>	page 15
1°) <u>Le budget annexe du pôle nautique</u>	page 15
2°) <u>Le budget annexe du parc des expositions</u>	page 16
3°) <u>Le budget annexe de l'île aux oiseaux</u>	page 17

## **Introduction**

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été souligné la volonté, dans un contexte réglementaire incertain, caractérisé par la réforme de la taxe d'habitation et par ses conséquences en matière de compensations (Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)), de maintenir sur la longue période, les équilibres financiers de notre collectivité.

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans ce cadre à travers :

- des ressources dynamiques, dans un contexte de maintien des taux.
- des dépenses de gestion contenues dans le périmètre défini en 2019 avec l'intégration des services de la Petite Enfance et des Centres sociaux (en année pleine), et le transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2020 du personnel enseignant du Conservatoire de musique à la COBAS.
- un endettement stabilisé à son niveau actuel.
- la poursuite d'un programme d'investissement structurant.

Ces choix de gestion se déclinent dans le Budget Primitif 2020 du budget principal et des 3 budgets annexes.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 2008, avec un service public naturellement engagé en faveur de la qualité de vie de nos concitoyens, dans un cadre environnemental et paysager à la fois remarquable et solidaire.

Ce document de présentation se déclinera donc à l'image du budget en 2 parties :

- une 1<sup>e</sup> partie retraçant les mouvements du budget principal,
- une 2<sup>e</sup> partie retraçant les mouvements propres à chacun des 3 budgets annexes.

## I) BUDGET PRIMITIF : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article 2312-3 du CGCT à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder la présentation du budget 2020 sous l'angle du tableau des grands équilibres qui retrace l'ensemble des flux réels (c'est-à-dire les flux retraçant des encaissements et des décaissements) en les regroupant par grands agrégats.

### A) Les grands équilibres

Le tableau des grands équilibres ci-après retrace l'ensemble des mouvements réels qui affectent le budget 2020.

Sont donc neutralisés :

- l'ensemble des mouvements d'ordre car ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes soit au sein de la section d'investissement soit entre les deux sections,
- les mouvements relatifs aux opérations propres à l'option de tirage sur ligne (compte 16449) car cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement pour un montant de 216 K€,
- les mouvements relatifs aux cautions des locations perçues (compte 165) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement pour un montant de 1 K€,
- les mouvements relatifs aux cautions des locations versées (compte 275) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement pour un montant de 2,5 K€.

Ce tableau présente en les agrégeant l'ensemble des données réelles figurant dans le budget primitif, de manière à dégager les soldes que sont l'excédent brut de gestion, la capacité d'autofinancement, l'autofinancement et la variation du fonds de roulement prévus pour l'exercice à venir.

En effet, ces indicateurs permettent d'analyser plus finement la santé financière de notre collectivité.

La présentation du budget principal se déroulera suivant le rythme du tableau des grands équilibres de manière à retranscrire l'essentiel des données figurant dans le document officiel.

RESSOURCES DE GESTION	BP2019	BP2020	ECARTS DE BP A BP	Variation de BP à BP
<b>IMPOTS ET TAXES (73)</b>	<b>31 757 000,00</b>	<b>32 888 000,00</b>	<b>1 131 000,00</b>	<b>3,6%</b>
<i>dont Contributions directes (7311)</i>	27 587 000,00	28 465 000,00	878 000,00	3,2%
<i>dont DSC (7322)</i>	81 000,00	81 000,00	-	0,0%
<i>dont 7381 Droits de mutations</i>	2 500 000,00	2 700 000,00	200 000,00	8,0%
<i>dont 7351 Taxe sur électricité</i>	810 000,00	810 000,00	-	0,0%
<i>dont 7336 Droits de places</i>	320 000,00	325 000,00	5 000,00	1,6%
<i>dont 7368 TLPE</i>	275 000,00	275 000,00	-	0,0%
<i>dont 7353 Redevance des mines</i>	175 000,00	175 000,00	-	0,0%
<i>dont 73... Autres recettes fiscales</i>	9 000,00	57 000,00	48 000,00	533,3%
<b>DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS (74)</b>	<b>5 217 600,00</b>	<b>5 414 000,00</b>	<b>196 400,00</b>	<b>3,8%</b>
<i>dont DGF (7411)</i>	2 624 000,00	2 532 000,00	- 92 000,00	-3,5%
<i>dont DNP (74127)</i>	463 600,00	444 000,00	- 19 600,00	-4,2%
<i>dont Subventions (747...)</i>	1 235 700,00	1 470 000,00	234 300,00	19,0%
<i>dont Autres (748...)</i>	894 300,00	968 000,00	73 700,00	8,2%
<b>PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (70)</b>	<b>1 167 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>- 47 000,00</b>	<b>-4,0%</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)</b>	<b>326 100,00</b>	<b>398 500,00</b>	<b>72 400,00</b>	<b>22,2%</b>
<b>ATTENUATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES (013)</b>	<b>34 900,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>13 100,00</b>	<b>37,5%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES DE GESTION</b>	<b>38 502 600,00</b>	<b>39 868 500,00</b>	<b>1 365 900,00</b>	<b>3,5%</b>
DEPENSES DE GESTION	BP2019	BP2020	ECARTS DE BP A BP	Variation de BP à BP
<b>CHARGES DE PERSONNEL (012)</b>	<b>19 090 000,00</b>	<b>19 700 000,00</b>	<b>610 000,00</b>	<b>3,2%</b>
<b>TRANSFERTS VERSES (65)</b>	<b>2 661 700,00</b>	<b>2 905 000,00</b>	<b>243 300,00</b>	<b>9,1%</b>
<i>Contingents obligatoires</i>	172 400,00	159 200,00	- 13 200,00	-7,7%
<i>dont subvention CCAS</i>	1 200 000,00	1 200 000,00	-	0,0%
<i>dont subvention Caisse des Ecoles</i>	41 500,00	40 600,00	- 900,00	-2,2%
<i>dont subvention autres collectivités publiques</i>	5 700,00	266 700,00	261 000,00	4578,9%
<i>dont subventions aux associations (6574)</i>	513 950,00	537 850,00	23 900,00	4,7%
<i>dont compensation restauration scolaire(6588)</i>	360 000,00	317 150,00	- 42 850,00	-11,9%
<i>dont indemnités &amp; charges élus (653...)</i>	311 050,00	330 000,00	18 950,00	6,1%
<i>dont droit d'usage (651)</i>	32 100,00	38 500,00	6 400,00	19,9%
<i>dont admissions en non valeurs (654...)</i>	25 000,00	15 000,00	- 10 000,00	-40,0%
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)</b>	<b>7 630 000,00</b>	<b>8 400 000,00</b>	<b>770 000,00</b>	<b>10,1%</b>
<b>DEPENSES IMPREVUES (022)</b>	-	-	-	
<b>REVERSEMENTS SUR RECETTES (014)</b>	<b>930 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>- 130 000,00</b>	<b>-14,0%</b>
<i>dont Pénalités SRU</i>	400 000,00	-	- 400 000,00	-100,0%
<i>dont Contribution FPIC</i>	499 870,00	558 300,00	58 430,00	11,7%
<i>dont Attribution de compensation COBAS</i>	30 130,00	241 700,00	211 570,00	702,2%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>30 311 700,00</b>	<b>31 805 000,00</b>	<b>1 493 300,00</b>	<b>4,9%</b>
<b>EXCEDENT BRUT DE GESTION</b>	<b>8 190 900,00</b>	<b>8 063 500,00</b>	<b>- 127 400,00</b>	<b>-1,6%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (76)</b>	<b>1 600,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>- 200,00</b>	<b>-12,5%</b>
<i>LOYER FINANCIER PPP</i>	286 000,00	272 000,00	- 14 000,00	-4,9%
<i>AUTRES CHARGES FINANCIERES</i>	500 300,00	463 000,00	- 37 300,00	-7,5%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)</b>	<b>786 300,00</b>	<b>735 000,00</b>	<b>- 51 300,00</b>	<b>-6,5%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 784 700,00</b>	<b>- 733 600,00</b>	<b>- 51 100,00</b>	<b>-6,5%</b>
<b>PRODUITS DE CESSION (au CA cpte775 / au BP cpte 024)</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>25,0%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+79 hors 775)</b>	<b>19 800,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>- 2 300,00</b>	<b>-11,6%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)</b>	<b>33 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>15,2%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 106 800,00</b>	<b>1 379 500,00</b>	<b>272 700,00</b>	<b>24,6%</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (épargne brute)</b>	<b>8 513 000,00</b>	<b>8 709 400,00</b>	<b>196 400,00</b>	<b>2,3%</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT hors cessions (épargn</b>	<b>7 393 000,00</b>	<b>7 309 400,00</b>	<b>- 83 600,00</b>	<b>-1,1%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DETTE	BP2019	BP2020	ECARTS DE BP A BP	Variation de BP à BP
<i>DETTE (1641+16441)</i>	2 282 350,00	2 150 000,00	- 132 350,00	-5,8%
<i>LOYER L1 PPP PART CAPITAL (1675)</i>	261 500,00	272 000,00	10 500,00	4,0%
<i>DETTE VIAGER (16878)</i>	21 600,00	22 500,00	900,00	4,2%
<i>RETENUES DE GARANTIE (165)</i>	1 200,00	2 100,00	900,00	75,0%
<b>TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE (16)</b>	<b>2 566 650,00</b>	<b>2 446 600,00</b>	<b>- 120 050,00</b>	<b>-4,7%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (épargne nette)</b>	<b>5 946 350,00</b>	<b>6 262 800,00</b>	<b>316 450,00</b>	<b>5,3%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT hors produits de cessions</b>	<b>4 826 350,00</b>	<b>4 862 800,00</b>	<b>36 450,00</b>	<b>0,8%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	BP2019	BP2020	ECARTS DE BP A BP	Variation de BP à BP
<b>OPERATIONS FINANCIERES (26+27)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	
<b>DOTATIONS (10)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>- 10 000,00</b>	<b>-16,7%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT (20+21+23)</b>	<b>23 407 000,00</b>	<b>15 608 200,00</b>	<b>- 7 798 800,00</b>	<b>-33,3%</b>
<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4581)</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT hors dette</b>	<b>23 467 000,00</b>	<b>17 660 200,00</b>	<b>- 5 806 800,00</b>	<b>-24,7%</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS NOUVEAUX	BP2019	BP2020	ECARTS DE BP A BP	Variation de BP à BP
<b>OPERATIONS FINANCIERES (27)</b>	<b>406 100,00</b>	<b>1 007 000,00</b>	<b>600 900,00</b>	<b>148,0%</b>
<b>DOTATIONS (10)</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>3 400 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>17,2%</b>
<i>dont FCTVA</i>	1 900 000,00	2 400 000,00	500 000,00	26,3%
<i>dont TAXES D'URBANISME</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	-	0,0%
<b>SUBVENTIONS (13)</b>	<b>1 509 000,00</b>	<b>2 543 800,00</b>	<b>1 034 800,00</b>	<b>68,6%</b>
<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4582)</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DEFINITIVES</b>	<b>4 815 100,00</b>	<b>8 950 800,00</b>	<b>4 135 700,00</b>	<b>85,9%</b>
<b>EMPRUNTS NOUVEAUX (16-165-16449-166)</b>	<b>12 705 550,00</b>	<b>2 446 600,00</b>	<b>-10 258 950,00</b>	<b>-80,7%</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/N</b>	-	-	-	
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT</b>	-	-	-	
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/N</b>	-	-	-	

## **1°) Les ressources de gestion : 39 869 K€ (38 503 K€ au BP 2019)**

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes de notre collectivité. Elles garantissent l'équilibre de l'action municipale sur le long terme et se déclinent en 3 postes :

- les impôts et taxes
- les dotations et participations
- les autres recettes de gestion

### **a. Les impôts et taxes**

Les impôts et taxes figurent au chapitre 73 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de notre collectivité.

Cet agrégat s'élève dans ce budget à **32 888 K€** (31 757 K€ au BP 2019).

Ce chapitre comprend :

- **les contributions directes** pour un montant attendu de **28 465 K€** (27 587 K€ au BP 2019). Dans l'attente des bases prévisionnelles 2020, le produit inscrit dans ce Budget Primitif est le produit correspondant à la seule hausse des bases d'imposition évaluée à 1,2% par rapport aux bases notifiées en mars 2019 (3,2% par rapport BP 2019). Le ralentissement relatif de la croissance des bases d'imposition s'explique par la stabilité attendue des bases de taxe d'habitation (Cf. Projet de Loi de Finances 2020).
- **les compensations de la COBAS** pour un montant de **81 K€** (81 K€ au BP 2019) qui désormais se trouve réduite à la **dotation de solidarité communautaire (DSC)**.
- **les autres recettes fiscales** pour un montant estimé à **4 342 K€** (pour 4 089 K€ au BP 2019), comprennent entre autres:
  - La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de **2 700 K€**. (2 500 K€ au BP 2019),
  - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : 810 K€,
  - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : 275 K€,
  - Les droits de place du marché : 325 K€,
  - La redevance des mines : 175 K€,
  - Le versement sur les paris hippiques conformément à la loi de finances 2019 : 50 K€...

### **b. Les dotations, participations et subventions**

Les dotations, participations et subventions correspondent aux recettes inscrites au chapitre 74. Elles retranscrivent les produits en provenance de l'Etat et de nos différents partenaires que sont la CAF, la COBAS, le Conseil Départemental, la Région et l'Union Européenne.

Cet agrégat s'élève à **5 414 K€** (5 218 K€ au BP 2019). Ces produits marquent une hausse prévisionnelle de 196 K€ par rapport au BP 2019.

Dans le détail, ce chapitre comprend principalement :

- la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pour un montant de **2 532 K€** (2 624 K€ au BP 2019).
- la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** pour un montant prévisionnel de **444 K€** (464 K€ au BP 2019).
- les **compensations de l'Etat** au titre des contributions directes ont été prévues pour un montant de **968 K€** correspondant aux notifications 2019 (894 K€ au BP2019) .
- les **subventions** de nos différents partenaires (Etat, Conseil Général, Région, Union Européenne, CAF et COBAS) ont été prévues à un montant de **1 470 K€** en hausse de 197 K€ par rapport au BP 2019 suite à la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie locale en partenariat avec le SIBA et l'ONF/OCA.

### **c. les autres recettes courantes de gestion**

Les produits figurant aux chapitres 70, 013 et 75 correspondent aux produits des services et du domaine, aux atténuations de charges et aux autres recettes courantes.

D'un montant prévisionnel de **1 577 K€** (1 528 K€ au BP 2019) :

- **les produits des services** (chapitre 70) sont prévues à hauteur de **1 120 K€** (1 167 K€ au BP 2019) suite à la baisse anticipée des permissions de voirie,
- **les atténuations de charges** (chapitre 013) à hauteur de **48 K€** (35 K€ au BP 2019),
- **les autres recettes courantes** (chapitre 75) correspondent aux loyers et aux redevances relatives aux DSP. Elles s'élèvent à **399 K€** au BP 2020 et sont orientées à la hausse par rapport au BP 2019 (326 K€) en raison de l'augmentation de la redevance de la restauration municipale (collectivités extérieures).

Les prévisions de recettes de gestion s'élèvent à **39 869 K€** soit une hausse de 3,5% par rapport aux crédits votés au BP 2019.

### **2°) Les charges de gestion : 31 805 K€** (30 312 K€ au BP 2019)

Les charges de gestion correspondent aux dépenses liées par notre activité de service public.

Ces dépenses sont :

- **la contrepartie des services offerts aux usagers testerins :**
  - **directement** par le biais des moyens mis à disposition des services municipaux en charges de personnel et en charges à caractère général (fournitures et prestations de services),
  - **indirectement** par le biais des charges de transfert en direction :
    - des usagers des établissements publics tels que le CCAS, la Caisse des écoles,
    - des usagers de la restauration municipale et du stade nautique,
    - du tissu associatif local.
- **des transferts opérés** en faveur du logement social (par le biais des pénalités SRU) ou de collectivités moins favorisées (communes ou intercommunalités) par le biais du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ou de notre intercommunalité (la COBAS) dans le cadre du transfert de compétence en matière de stade nautique et du personnel enseignant du conservatoire de musique municipal.

D'un point de vue budgétaire, ces charges se déclinent comme suit :

#### **a. les charges de personnel**

Ces dépenses figurent au chapitre 012 « Charges de personnel ». Au BP 2020, elles sont prévues pour un montant de **19 700 K€** (19 090 K€ au BP 2019), en hausse de 610 K€ soit une croissance de 3,1% qui intègre :

- le plein exercice du personnel du service Centre Social,
- le glissement vieillesse technicité (GVT),
- la réforme engagée en matière de régime indemnitaire des agents avec l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- la poursuite des revalorisations salariales prévues dans le cadre protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »,
- les mesures prises à titres individuels dans le cadre des CAP (avancements d'échelons, de grades, promotions internes ou nominations suites à concours),
- les mesures prise en matière de prévoyance (garantie maintien de salaire) ou de mutuelle santé,

Toutefois, le transfert des enseignants du conservatoire de musique à la COBAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 atténue cette hausse.

La réorganisation des services engagée suite à l'étude organisationnelle, sera parfaitement opérationnelle sur l'exercice 2020, et permettra d'optimiser la gestion des services municipaux.

**b. les charges de transferts**

Ces dépenses figurent au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Au BP 2020, elles s'élèvent à **2 905 K€** (2 662 K€ en 2019).

Ces charges de transfert se déclinent en 2020 comme suit :

- **les contingents obligatoires prévus pour un montant de 159 K€.** Ces dépenses comprennent pour l'essentiel :
  - la participation pour l'école privée St Vincent pour un montant de 164 K€,
  - les participations pour les organismes intercommunaux comme le SIVU pour la sécurité des plages et le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.
- **les subventions** pour un montant de **2 905 K€** (2 662 K€ au BP 2019) et se répartissent, entre autres, comme suit :
  - **les subventions aux organismes publics : 1507 K€** (1 248 K€ au BP 2019) :
    - **Centre Communal d'Action Sociale** : la subvention prévue au BP 2020 s'élève à **1 200 K€**. Cette inscription est identique à la subvention inscrite au BP 2019 bien que le service « centre social » ait été transféré à la Ville.
    - **Caisse des Ecoles : 41 K€**,
    - **SIBA et Observatoire de la Côte Aquitaine/Office National des Forêts** pour un montant 261,4 K€ correspondant au reversement des subventions perçues par la Ville dans le cadre du programme d'actions de la stratégie locale de la bande côtière à maîtrise d'ouvrage SIBA et OCA/ONF.
    - **Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat : 3,5 K€** correspondant à la participation 2019 de notre commune au titre des travaux de restauration du secteur dit des « Gallounes ».
    - **Communauté de Communes des Grands Lacs : 1,8 K€** correspondant à la participation de notre commune à l'animation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born et Buch ».

▪ **les subventions aux organismes privés : 538 K€**

Ces subventions aux associations testerines pour la plupart, sont imputées à l'article 6574 « subventions aux associations ». Elles se répartissent comme suit :

Fonction MI 4	BP2019	BP2020
Fonction 0 - Services généraux	116 350	125 850
Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique	8 100	11 900
Fonction 2 - Enseignement -Formation	6 300	6 300
Fonction 3 - Culture	85 500	99 100
Fonction 4 - Sports et jeunesse	281 200	278 200
Fonction 5 - Interventions sociales et santé	4 000	4 000
Fonction 8 - Aménagements et services urbains	4 000	4 000
Fonction 9 - Action économique	8 500	8 500
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>513 950</b>	<b>537 850</b>

Les bénéficiaires sont :

- le Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal (102,2 K€), en hausse de 4 K€ suite au transfert du service de la Petite Enfance et du service Centre Social du CCAS à la Ville.
- l'association RCBA (60 K€),



- l'association Sportive Testerine (43 K€),
  - l'association d'Animations des Fêtes du Port (40 K€),
  - et plus de 80 autres associations dont la liste figure tant au niveau de l'annexe budgétaire que de la délibération spécifique.
- **la compensation de la restauration scolaire** pour un montant prévisionnel de **317 K€** (360 K€ au BP 2019). Cette participation municipale permet sur l'année scolaire 2019/2020, de prendre en charge une part significative du coût des repas scolaires. Ainsi, pour un repas « élémentaire » d'un coût de **4,80 € TTC**, la subvention de la Ville représente entre **23%** (prix plafond 3,70 € TTC) et **80%** du coût du repas (prix plancher : 0,98€ TTC) selon le niveau de quotient familial du ménage.
  - **les admissions en non-valeur** de créances irrécouvrables et les créances éteintes pour un montant cumulé de **15 K€**.
  - **les indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **330 K€**, intégrant des crédits de formation à hauteur de 10 000 €.
  - **les abonnements annuels relatifs à l'usage de logiciels** augmentent suite au développement de cette offre de services et passent ainsi de 32 K€ au BP 2019, à **39 K€** au BP 2020.

### c. **les autres dépenses de gestion**

Elles correspondent aux moyens des services et aux versements sur recettes. Cet agrégat d'un montant prévisionnel cumulé de **8 560 K€** est en hausse de **640 K€** par rapport au montant voté du BP 2019.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** retracent les moyens des services municipaux en matière de fournitures, de prestations de services acquises auprès de tiers et en matière d'impôts et taxes.

Les charges à caractère général propres à l'exercice 2020 s'élèvent à **8 400 K€** (7 630 K€ au BP 2019). Ce montant est en hausse par rapport au BP 2019, pour l'essentiel, du fait de :

- l'intégration du service centre social en année pleine,
- la montée en puissance de la programmation du théâtre Cravey,
- la prise en compte des charges inhérentes aux équipements mis en service aux cours des dernières années.

Ces différentes actions se déclinent dans une perspective de Développement Durable et visent à améliorer l'attractivité de notre commune par l'amélioration du cadre de vie et des mobilités, par le développement des solidarités locales et la gestion durable des espaces naturels.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)** retranscrivent en 2020 le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le versement à la COBAS de l'attribution de compensation. Les indicateurs financiers qui servent de base à la compensation sont fortement impactés par la réforme de la Taxe d'habitation.

En 2020, ces charges sont évaluées avec prudence à **800 K€** (930 K€ au BP 2019). Ces dépenses se décomposent en 558 K€ de FPIC et de 242 K€ d'attribution de compensation à la COBAS suite au transfert du personnel enseignant du conservatoire de musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les crédits prévus au budget primitif 2020 alloués pour les charges de gestion s'élèvent à un montant de **31 805 K€** (30 312 K€ au BP 2019).

Toutefois, une fraction de ces charges de gestion d'un montant de 250 K€ (montant identique aux années précédentes) contribue à créer des immobilisations (mobilier, aménagements urbain, espaces paysagers, etc...). Il s'agit des travaux en régie qui figurent en recettes d'ordre de fonctionnement à l'article 722 « travaux en régie » et en dépenses d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre les sections ».

### 3°) Les soldes « financier » et « exceptionnel » :

a. **Le « solde financier »** retrace les charges et les produits financiers. Ces données fluctuent pour l'essentiel au gré de l'encours de dette et des taux d'intérêts en vigueur.

- **En charges :** les frais financiers qui se décomposent comme suit :
  - **les intérêts** de la dette propre de la ville. L'enveloppe prévue à cet effet au BP 2020, s'élève à **463 K€**,
  - **la part intérêts du loyer LI** du contrat PPP de l'hôtel de ville qui fera l'objet d'un refinancement lors de la résiliation du contrat est prévu pour un montant de **272 K€**,
- **En produits :** les produits financiers perçus pour un montant de **1 K€**. Ces recettes correspondent aux parts sociales Caisse d'Épargne que possède la Ville et du remboursement par le budget annexe pôle nautique des intérêts du prêt de 65 K€ souscrit en 2008.

b. **Le « solde exceptionnel »** retrace quant à lui les écarts entre les recettes et les dépenses exceptionnelles.

- **Les charges exceptionnelles** se décomposent donc au budget primitif 2020 comme suit :
  - la provision pour **annulation de titres sur exercice clos** estimée à **30 K€**,
  - la provision pour le paiement d'intérêts moratoires estimée à **5 K€**,
  - les **bourses et les prix** attribués lors des manifestations culturelles pour un montant de **3 K€**,
- les **recettes exceptionnelles hors cessions d'immobilisations** ont été évaluées à **18 K€** et correspondent aux remboursements sur sinistres.

Depuis l'ordonnance du 26 août 2005, les produits de cessions sont inscrits en section d'investissement lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ils figurent cependant en recettes exceptionnelles lors du vote du Compte Administratif. C'est pourquoi, nous les avons retranscrits en recettes exceptionnelles dans le tableau des grands équilibres.

Ainsi, au BP 2020, les crédits liés aux cessions d'immobilisations s'élèvent à **1 400 K€**. Les principales cessions se décomposent comme suit :

- la cession du dernier lot du pôle technique,
- la cession du terrain du Cap de Mount à Cazaux.

Ces 3 premiers paragraphes ont retranscrits les mouvements réels figurant dans la section de fonctionnement du budget principal. Les agrégats suivants figurent en section d'investissement ou en mouvements d'ordre budgétaires.

### 4°) le remboursement du capital de la dette

La structure de la dette bancaire propre de la Ville de La Teste de Buch, conduit à un profil d'amortissement particulier.

Conformément aux tableaux d'amortissement du capital, nous rembourserons **2 150 K€** au titre de notre dette bancaire en 2020.

Parallèlement, nous remboursons depuis 2014, la part « capital » du loyer LI du Partenariat Public Privé de l'hôtel de ville. Ce loyer d'investissement, payé trimestriellement, est fixé contractuellement à **272 K€** pour l'année 2020.

Le remboursement du loyer « viager » du bar tabac « le Diplomate » s'élève quant à lui, à 23 K€.

## 5°) Les soldes intermédiaires

Les soldes intermédiaires retranscrivent les épargnes constatées.

### a. l'épargne de gestion

L'évolution de ce solde est l'un des indicateurs les plus importants de notre collectivité. Au BP 2019, l'excédent brut de gestion était évalué à 8 191 K€. Au BP 2020, cet excédent se maintient à **8 063 K€**.

### b. l'épargne brute

Ce solde retranscrit le cumul du solde de gestion, du solde financier et du solde exceptionnel. Au BP 2020 l'épargne brute atteint un montant de **8 709 K€** (7 309 K€ hors produits de cessions).

Ce niveau d'épargne brute permettra de poursuivre nos efforts d'investissement.

### c. l'épargne nette

Ce solde représente **l'autofinancement net** (après remboursement de la dette). Il atteint au BP 2020, en neutralisant les produits de cession, un montant de **4 862 K€** (4 828 K€ au BP 2019).

## 6°) Les dépenses d'investissement hors dettes

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires, le programme d'investissement 2020 se caractérise par un volume de dépenses d'investissement nouvelles de près de 17 660 K€, qui sera principalement autofinancé sur l'exercice 2020, se répartissant en :

- en 50 K€ de remboursements de trop perçus de taxes d'aménagement,

- **en 2 000 K€ de travaux pour le compte de tiers** (opération sous mandat COBAS pour le projet de territoire Musique en Sud Bassin).

- **en 15 608 K€ de dépenses d'équipement** (y compris avances sur marché), réparties comme suit :

- **En ce qui concerne la fonction 0 : Services généraux : 1 867 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- avances sur marchés,
- véhicules et autres moyens des services municipaux,
- travaux d'accessibilité PMR,
- aménagement du cimetière,
- études relatives schéma directeur immobilier.

- **En ce qui concerne la fonction 1 : Sécurité et salubrité publique : 40 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- moyens des services de la police municipale,

- **En ce qui concerne la fonction 2 : Enseignement et formation : 186 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- travaux dans les écoles,
- aires de jeux dans les écoles,
- matériel et mobilier scolaire.

- **En ce qui concerne la fonction 3 : Culture : 1 797 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- études et maîtrise d'œuvre du Music Pôle,
- études et maîtrise de l'artothèque,

- étude et maîtrise d'œuvre du bâtiment « archives »

- **En ce qui concerne la fonction 4 : Sports et Jeunesse : 2 042 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- travaux vestiaire stade du Clavier,
- travaux courts de tennis du Pyla,
- travaux point glisse de la Salie
- matériel technique spécifique.

- **En ce qui concerne la fonction 5 : Interventions sociales et santé : 119 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- études et maîtrise d'œuvre bâtiment CCAS,
- mobilier et matériel pour les maisons des habitants.

- **En ce qui concerne la fonction 6 : Famille : 77 K€**

Elles se déclinent pour l'essentiel en :

- travaux sur la Maison de la Petite Enfance,
- mobilier et matériel pour le service petite enfance.

- **En ce qui concerne la fonction 7 : Logement : 100 K€**

Ces dépenses correspondent aux subventions surcharges foncières versées aux bailleurs sociaux.

- **En ce qui concerne la fonction 8 : Aménagement urbain et service : 9 190 K€**

Elles se déclinent entre autres en :

- **opérations d'urbanisme : 2802 K€**

- les acquisitions foncières,
- les études urbaines ;
- les études relatives au PLU,
- les opérations liées à la stratégie locale de la bande côtière,

- **opérations de voirie : 6 388 K€**

- les travaux d'accessibilité PMR du PAVE,
- la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public,
- les aménagements de voiries à :
  - **Cazaux** : les rues Doré, Dr Orfila, l'avenue de Verdun, et l'aménagement du secteur du Cap de Mount...
  - **Pyla** : les avenues de la Forêt, de la Mer, de la Plage, de Paris, Pasteur, de la Tramontane, du Sirrocco, le boulevard Louis Lignon...
  - **La Teste** : les chemins de Braouet, de l'Oustalet et du Facteur, les avenues De Gaulle, des Pêcheurs et Montaigne, la rue Maugis, l'impasse Enclos du Ping...

- **En ce qui concerne la fonction 9 : Action Economique : 189 K€**

Elles se déclinent entre autres en :

- travaux au marché municipal,
- travaux de réfection des sanitaires des plages,
- du mobilier urbain...

## 7°) Les recettes définitives d'investissement

Les recettes définitives d'investissement correspondent :

- **au fonds de compensation de la TVA** (FCTVA) pour **2 400 K€**, au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2019,
- **à la taxe d'aménagement** pour un montant de **1 000 K€**,
- **aux subventions d'équipement** de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde et de la CAF. Ce poste prévoit le produit des amendes de police, la subvention FDAEC du département, les subventions Etat et FEDER relatives au confortement de la digue Johnston, les subventions Région et FEDER relatives aux actions stratégie locale à maîtrise d'ouvrage ville, le produit de la vente des certificats d'énergie perçus par le biais du SYBARVAL, ainsi les subventions CAF relatives aux Maisons des habitants. Ces subventions ont été budgétées à hauteur de **1 193 K€**.  
Conformément à la délibération du 26 septembre dernier relative à la stratégie locale de la bande côtière, la Ville encaissera la somme de **1 350 K€** au titre des opérations à maîtrise d'ouvrage du SIBA. Ces sommes seront intégralement reversées au SIBA par le biais de subventions d'équipement.
- **aux produits de cessions** pour un montant prévisionnel de **1 400 K€**. Ces recettes sont détaillées dans le paragraphe relatif aux recettes exceptionnelles.

## 8°) Les recettes d'investissement non définitives : les emprunts nouveaux.

Compte tenu du résultat prévisionnel sur l'exercice 2019, l'emprunt d'équilibre budgétaire prévu au BP 2020 devrait se limiter à 2 445 K€, montant correspondant aux tombées d'amortissement 2020. Cet emprunt prendra en compte les 2 prêts versés par la CAF dans le cadre de la réhabilitation des Maisons des habitants.

### **B) Les mouvements que nous avons neutralisés dans cette analyse**

Le tableau des grands équilibres permet d'examiner le budget primitif 2020 sous l'angle des mouvements réels. Il mesure les flux réels dont découlent les différentes épargnes, mais il fait abstraction de tous les mouvements comptables qui n'impactent pas les soldes.

Ce dernier paragraphe relatif au budget principal a donc pour objet de rappeler ces mouvements, qui comportent 2 catégories : les mouvements d'ordre intra ou inter-sections ainsi que les mouvements propres aux refinancements et aux prêts à option de tirage sur ligne de trésorerie.

### 1°) Les mouvements d'ordre :

Ces mouvements correspondent :

- **En section de fonctionnement** à deux chapitres particuliers :
  - **le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre les sections »** figure en dépenses et en recettes d'ordre de la section de fonctionnement :
    - **en dépenses** : ce chapitre comptabilise les amortissements sur immobilisations et les provisions pour risques. Ces dépenses obligatoires s'élèvent en 2020 à **4 658 K€** (4 150 K€ au BP 2019).
    - **en recettes** : il correspond aux travaux en régie pour un montant de 250 K€ identique aux années antérieures et aux amortissements des subventions perçues (120K€). Cette recette s'élève à **370 K€** (1 409 K€ au BP 2019). Une contrepartie équivalente est inscrite en dépenses d'investissement au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre les sections ».

- **le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** qui correspond exactement au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 en recette d'investissement) pour un montant de **3 021 K€** en 2020 (4 652 K€ au BP 2019).
- **En section d'investissement :**
  - à la contrepartie exacte des mouvements relatifs aux **opérations d'ordre de transfert entre les sections**, décrits précédemment (chapitre 042 et 023 en fonctionnement pour 040 et 021 en investissement),
  - **le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** s'équilibrent au sein de cette section en dépenses et en recettes pour un montant de **1,0 M€**, ce montant est identique au montant voté lors du BP 2019.

## **2°) Les autres mouvements réels :**

Ces mouvements comptables s'équilibrent au sein de la section d'investissement. Ils correspondent à des mouvements propres à la dette :

- **l'amplitude du droit de tirage** pour les emprunts de type Crédit Long Terme Renouvelable ou Ouverture de Crédit Long Terme. En 2020, cette amplitude s'élève à **216 K€**. Ces crédits sont prévus en dépenses et en recettes à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».
- **la création et le remboursement des « cautions reçues »** relatives à la location de propriétés communales sont imputés à l'article 165 « Dépôts et cautionnements reçus » pour un montant de **1,2 K€** (en dépenses et en recettes).
- **la création et le remboursement des « cautions versées »** relatives aux cautions versées dans le cadre de locations sont imputés à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versés » pour un montant de **1,2 K€** (en dépenses et en recettes).

## 2) LE BUDGET PRIMITIF 2020 : LES BUDGETS ANNEXES

Les trois budgets annexes retranscrivent des compétences optionnelles exercées par la Ville de La Teste de Buch. La structure de financement de ces budgets reste stable au fil du temps et, de ce fait, les montants des inscriptions budgétaires varient donc à la marge d'un exercice à l'autre.

### I°) Le budget annexe du pôle nautique

Par délibération du 27 novembre 2012, le conseil municipal avait décidé de refondre les budgets annexes de la halte nautique et des corps morts en un nouveau budget dénommé budget annexe du pôle nautique. Ce budget retrace l'ensemble des activités générées par la halte nautique de Cazaux et les zones de mouillages du Pyla et de l'Aiguillon.

a. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **548 K€** se répartissant comme suit :

• En dépenses réelles :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 321 K€** (311,3 K€ au BP 2019) correspondant au cumul des charges prévues pour chacun des sites,
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : pour un montant de **185,3 K€** (185 K€ au BP 2019) pour le personnel permanent de la halte de Cazaux et des zones de mouillage de La Teste et du Pyla,
- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : 0,5 K€** (2 K€ au BP 2019),
- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes »** : pour un montant de **1 K€** identique au BP 2019 correspondant aux éventuelles admissions en non-valeur de créances,
- **Chapitre 66 « Charges financières »** : pour un montant de **1,4 K€** (1,2 K€ au BP 2019) correspondant aux intérêts courus du prêt souscrit en 2008 pour la halte nautique,

• En dépenses d'ordre :

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » : 39 K€** (47,3 K€ au BP 2019). Ce montant correspond aux amortissements des immobilisations acquises antérieurement.

• En recettes réelles :

- **Chapitre 70 « Produits de services, du domaine » : 548 K€** montant identique au BP 2019, correspondant à la location des différents emplacements de la halte de Cazaux et aux recettes de locations des corps morts sur les différentes zones de mouillage.

• En recettes d'ordre :

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : ce chapitre n'est pas mouvementé dans le cadre de ce BP.

b. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **39 K€**.

• En dépenses réelles :

- **Chapitre 16 « dette »** : pour un montant de **5,2 K€** (4,95 K€ au BP 2019) correspondant au remboursement du prêt de la Halte Nautique réalisé en 2008 au budget principal.
- **Chapitre 020 « dépenses imprévues » : 0 K€** (1 K€ au BP 2019)
- **Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 0 K€** (9,3 K€ au BP 2019)



- **Chapitre 21** « immobilisations corporelles » : pour un montant de **33,8 M€** (32 K€ au BP 2019) se répartissant comme suit :
  - **Pour la halte nautique**, un montant de 15,5 K€ pour l'acquisition d'outillage.
  - **Pour les corps morts**, un montant de 16,6 K€ pour l'acquisition de racks pour dériveurs.
- **en dépenses d'ordre :**
  - **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** : ce chapitre n'est pas mouvementé dans le cadre de ce budget.
- **en recettes réelles** : ces recettes ne sont pas mouvementées dans ce budget.
- **en recettes d'ordre :**
  - **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 39 K€** (Cf. amortissements sur immobilisations),

Ce budget annexe s'équilibre donc au BP 2020 à la somme de **587 K€** hors taxes (595,3 K€ au BP 2019). Ce montant est particulièrement proche du format du BP 2019 en raison d'un taux d'occupation de ces infrastructures, proche des 100%.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2019 Pôle nautique n'est pas voté à ce jour). Ces résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe Pôle nautique.

## 2°) Le budget annexe du parc des expositions

Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la gestion du parc des expositions réalisée depuis 2004 par la SEMEXPO, a été transférée à l'EPIC-OT de La Teste de Buch. Ce transfert de la gestion n'impacte pas les équilibres de ce budget annexe qui a toujours pour finalité de rembourser l'emprunt souscrit en 2004, d'amortir les immobilisations et de payer la taxe foncière relative à cet espace.

Afin de retracer l'ensemble des mouvements propres à cette opération, l'EPIC-OT de La Teste de Buch a créé un budget annexe à son budget principal.

### a. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **88 K€**

- **En recettes :**  
Ce budget retrace les mouvements liés à l'encaissement de la redevance de l'EPIC-OT, c'est-à-dire les **88 K€ HT** prévus dans le contrat de transfert validé lors du Conseil Municipal du 26 septembre dernier. Cette somme est inscrite à l'article 757.
- **En dépenses :**  
Les dépenses de fonctionnement retranscrivent les charges financières, les charges à caractère général et les mouvements nécessaires à l'amortissement de l'immobilisation c'est-à-dire :
  - **en dépenses réelles :**
    - **au chapitre 66 « Charges financières » : 3,9 K€** (4,6K€ au BP 2019) correspondant aux intérêts à payer pour le prêt souscrit lors de l'acquisition du parc (intérêts courus + intérêts courus non échus).
    - **au chapitre 011 « Charges à caractère général »** : une prévision de **41,3 K€** (41,4 K€ au BP 2019) pour payer la taxe foncière.
  - **en dépenses d'ordre :**
    - **au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre les sections »**: les dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de **6,8 K€**,



- au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 36 K€ (35,2 K€ au BP 2019) ce « prélèvement » sur la section de fonctionnement permettant le remboursement du capital de ce prêt.

b. **La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **42,8 K€** :

• **En recettes :**

Les recettes d'investissement correspondent à la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement c'est à dire :

- au chapitre 021 « Virement à la section de fonctionnement » : 36 K€,
- au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 6,8 K€,

• **En dépenses :**

Les dépenses d'investissement sur ce budget annexe correspondent :

- au chapitre 16 « Emprunts et dettes » à l'amortissement du capital de la dette contractée lors de l'achat du parc pour un montant de **42,8 K€** (42 K€ au BP 2019),

Ce budget reste dans un format proche des budgets précédents du fait de sa structure: une redevance « fixe » qui finance un prêt à taux fixe, des amortissements constants et une taxe foncière. Ce budget sera modifié par le Budget Supplémentaire 2020 qui intégrera les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés lors du vote du Compte Administratif 2019.

### 3°) **Le budget annexe de l'île aux Oiseaux**

Le budget annexe de l'île aux Oiseaux retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'île aux Oiseaux conformément au plan de gestion établi en concertation avec le Conservatoire du Littoral.

a. **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **127,3 K€** :

• **En dépenses :**

▪ **en dépenses réelles :**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 47,9 K€, au titre des dépenses liées à la gestion durable de cet espace (48,6 K€ au BP 2019).
- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 54 K€, au titre de la masse salariale du gardien du site et de la mise à disposition à hauteur de 25% du gardien des prés salés (49,5 K€ au BP 2019).
- Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : 8 K€ (0 au BP 2019),

▪ **en dépenses d'ordre :**

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » pour un montant de 17,1 K€ au titre des dotations aux amortissements des immobilisations acquises antérieurement (16,5 K€ au BP 2019).
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » pour un montant de 0,3 K€.

• **En recettes :**

▪ **en recettes réelles :**

- Chapitre 70 « Produits de services, du domaine » : 81,2 K€ correspondant aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) des cabanes (80,6 K€ au BP 2019),
- Chapitre 74 « Dotations subventions et participations » : 45,8 K€, correspondant aux subventions du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Agence de l'eau Adour Garonne relatives à la gestion de cet espace protégé (33,7 K€ au BP 2019).

- **en recettes d'ordre :**
  - **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » :** **0,3 K€**, montant identique au BP 2019, correspondant aux amortissements des subventions d'équipement perçues au cours des exercices antérieurs.

**b. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 17,4 K€ :**

- **en dépenses réelles :**
  - **Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » :** **17,1 K€** (16,2 K€ au BP 2019) correspondant au matériel nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion,
- **en dépenses d'ordre :**
  - **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » :** **0,3 K€** au titre de l'amortissement des subvention d'équipement perçues (Cf. dépenses d'ordre de fonctionnement).
- **en recettes réelles :**
  - **Chapitre 13 : « Subventions d'investissement reçues » :** aucune subvention d'équipement n'est prévue sur 2020.
- **en recettes d'ordre :**
  - **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » :** **17,1 K€** (contrepartie du compte 042),

Le programme de gestion de cet espace naturel sera complété lors du vote du Budget Supplémentaire 2020 après le vote du CA 2019.

## Conclusion

**Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée depuis 2008.**

**Il a été établi avec la plus grande prudence en raison de la réforme de la taxe d'habitation et de ses incidences en matière de compensation et de péréquation.**

**Ce budget 2020 se caractérise par une fiscalité et un endettement stabilisé et des dépenses d'investissement toujours élevées.**

**Ces dépenses assurent le maintien à niveau des moyens municipaux (équipements et véhicules), tout en garantissant la réalisation d'un ambitieux programme de voirie.**

**Ces actions du « quotidien » s'accompagnent d'actions de moyen et de long terme en faveur de la sécurité de la population (stratégie locale de gestion de la bande côtière, défense contre la mer, digues ...) mais aussi de la préservation de notre patrimoine environnemental par une densification urbaine garantissant une consommation d'espace naturel limitée et un environnement préservé (territoire zéro pesticides et zéro plastiques...)**